



Communiqué de presse

Le 16/03/2020

Virus Covid - 19 : Nouvelles mesures d'urgence prises par le Conseil départemental de la Mayenne

« Suite à l'intervention du Président de la République ce lundi 16 mars 2020, face à la propagation du Covid-19 et en plus des mesures déjà prises j'ai pris plusieurs décisions pour permettre d'assumer la continuité du service public départemental tout en protégeant nos agents et nos usagers.

- > Dans les circonscriptions d'action sociale, seul un accueil social d'urgence (en lien avec la protection de l'enfance) est maintenu.
- > Seuls les agents assurant un service public essentiel, c'est-à-dire ceux qui exercent les fonctions vitales ou de support nécessaires à la continuité du service public, demandant une présence physique doivent venir travailler. Le télétravail est désormais la règle pour tous ceux qui le peuvent.
- > Les consultations de PMI sont totalement annulées, y compris pour les vaccinations obligatoires : les parents concernés doivent se retourner vers leur médecin traitant.
- > De même, les visites à domicile qui se déroulent habituellement dans le cadre de l'Aide personnalisée à l'Autonomie (APA) sont annulées.
- > Les allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA) sont prolongées jusqu'à échéance et seront automatiquement renouvelées. Les nouvelles demandes seront accordées selon une présomption de droits. Elles seront régularisées a posteriori.
- > Tous les personnels du Conseil départemental ayant des compétences médicales et paramédicales sont invités à se manifester pour renforcer les effectifs de la réserve sanitaire coordonnée par les autorités sanitaires.

Enfin, en soutien aux entreprises particulièrement affectées par cette situation j'ai souhaité les mesures suivantes :

- > Règlement en urgence de toutes les factures dues avec simplification des procédures de dématérialisation comptables.
- > Toute la fabrication de repas que la collectivité doit assurer en temps normal notamment pour le compte des enfants qui lui sont confiés sera confiée secteur par secteur à des entreprises privées afin de leur assurer un volant d'affaires ».

Olivier RICHEFOU
Président du Département de la Mayenne

Contact

Nathalie Moreau

Tél. : 02 43 66 53 38 - Portable : 06 88 49 33 95 - Courriel : nathalie.moreau@lamayenne.fr